



**Interreg**

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE



## **Fiche Indicateurs**

### **Axe 3 - Objectif programme 5**

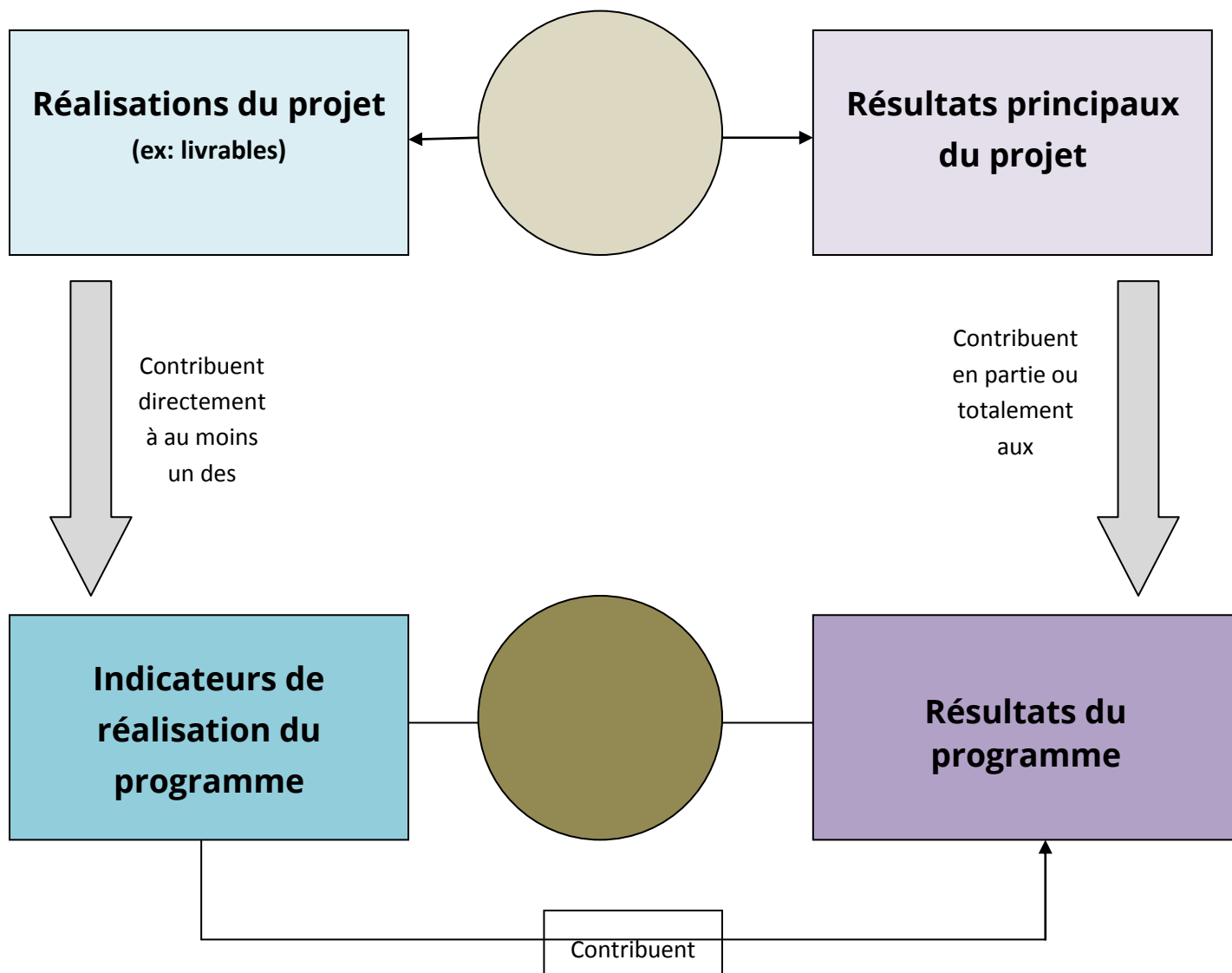
Développer la gestion intégrée et  
durable des ressources naturelles et  
des écosystèmes transfrontaliers

## Fiche Indicateurs : axe 3

### INTERREG 5 ET SA LOGIQUE D'INTERVENTION

Dans les règlements pour la programmation 2014-2020, la Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :


*Dans le cadre de l'objectif programme sélectionné par le projet :*



## Fiche Indicateurs : axe 3

Afin d'être en phase avec les exigences des nouveaux règlements, le changement d'approche dans la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des projets et les indicateurs de réalisation et de résultat du programme.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Indicateurs et réalisations du projet		Indicateurs de réalisation du programme		Indicateur de résultat du programme
Les réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable	<b>Les indicateurs de réalisation du projet contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme.</b>	Nombre d'actions en matière de développement durable à travers : - une gestion intégrée des ressources naturelles - la préservation des ressources naturelles - la sensibilisation du public - le développement de technologies innovantes	<b>Le projet doit viser à contribuer à l'indicateur de résultat du programme par l'intermédiaire des réalisations du projet.</b>	Nombre de dispositifs pour une gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

# Fiche Indicateurs : axe 3

## INDICATEURS DE RÉSULTAT

### 1. Rappel de l'objectif programme

**Développement de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes transfrontaliers**

### 2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer les changements sur le plan de la gestion intégrée et durable dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, l'indicateur de résultat auquel les projets doivent contribuer est **une augmentation de la superficie de la région frontalière gérée de manière durable et coordonnée.**

Les détails techniques et pratiques concernant cet indicateur sont repris dans la fiche synthétique ci-dessous :

<b>Titre indicateur</b>	Nombre de dispositifs pour une gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire
<b>Type d'indicateur</b>	Résultat
<b>N° de l'indicateur</b>	RI 06
<b>Définition</b>	Il s'agit en l'occurrence d'une zone précise à laquelle une gestion intégrée est appliquée sur le plan des ressources naturelles après l'exécution des activités. Une zone ne peut être comptée qu'une seule fois.
<b>Collecte des données</b>	Collecte au niveau du projet. Les partenaires du projet devront démontrer les dispositifs (leur augmentation) gérés de manière durable et intégrée.
<b>Valeur de base et hypothèse de calcul</b>	Valeur évaluée sur la base des données Interreg 4, c.-à-d. 1
<b>Valeur cible au niveau du programme</b>	Une augmentation à 5 zones auxquelles est appliquée une gestion intégrée par rapport aux données de 2013.

## Fiche Indicateurs : axe 3

### INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par le programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif programme sélectionné.**

#### 1. Indicateur de réalisation

<b>Titre indicateur</b>	Nombre d'actions en matière de développement durable à travers : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une gestion intégrée des ressources naturelles</li><li>- La préservation des ressources naturelles</li><li>- La sensibilisation du public</li><li>- Le développement de technologies innovantes</li></ul>
<b>Type d'indicateur</b>	Réalisation
<b>N° de l'indicateur</b>	SO 06
<b>Définition</b>	Seules peuvent à cet égard être prises en compte les actions mises en œuvre spécifiquement à travers le projet et qui aboutissent concrètement à une réalisation contribuant au développement durable.
<b>Collecte des données</b>	Collecte au niveau du projet. On entend par « action » une mesure tangible afin d'atteindre l'objectif. Les données collectées doivent être en lien avec les activités prévues par le projet dans le cadre des modules de travail. Une action sera prise en considération dans les indicateurs si elle est réalisée.
<b>Valeur cible au niveau du programme</b>	225 actions en matière de développement durable sur le territoire de coopération.

## Fiche Indicateurs : axe 3

### INDICATEURS ET RÉALISATIONS DU PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent au minimum deux indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

### EXEMPLE

Afin d'augmenter le nombre d'actions en matière de développement durable soutenues par le programme, les partenaires de projet se fixent les indicateurs de réalisation suivants :

- création de X instruments transfrontaliers pour la gestion intégrée des ressources naturelles (écosystèmes, eau, paysage) ;
- élaboration et répartition de X solutions/procédures technologiques innovantes en vue d'optimiser la gestion des ressources naturelles ;
- organisation de X séances en vue de la diffusion (formation aux?) des meilleures pratiques en matière de gestion raisonnable et participative des ressources/richesses ;
- développement de X procédures de recyclage ;
- développement de X initiatives de protection de la biodiversité.